# PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 juin 2016 à 20h30

Etaient présents: Mmes Chantal BEAUFILS - Céline BATTE - -

Mrs J.Luc VARLET - Philippe LAVANDIER - J.Philippe HUTIN - Romuald LUZY - Christophe JOVANI - Gérard LEPEN – Mickaël MONMUSSON – Jérôme DUHANOT -

Absentes excusées: Ch. GUILLAUME (pouvoir à C. Batté)
D. LOPES (pouvoir à Ch. Beaufils)

I. CASTRO-DESMEDT (pouvoir à J.Ph. Hutin)

Absent: Ludovic MEUNIER

Secrétaire de séance : Céline BATTE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 27/05/2016.

#### Ordre du jour:

### • RESTAURATION SCOLAIRE 2016/2017 – A.P.I. –

(délibération 2016-40)

Le Maire informe que la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire 2016/2017 n'augmentent pas.

Le prix du repas reste à 3,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité est satisfait de cette décision.

## • CANTINE « année scolaire 2016/2017 – A.L.S.H. LES PETITS MONTIGNAIS - (délibération 2016-41)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas augmenter les repas pour l'année scolaire 2016/2017.
- DIT que le prix du repas pour cette période sera de 3,50 €.

## • GARDERIE PERISCOLAIRE « année scolaire 2016/2017 – A.L.S.H. LES PETITS MONTIGNAIS – (délibération 2016-42)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord sur la simulation de calcul des tarifs de garderie périscolaire selon les quotients familiaux pour l'année scolaire 2016/2017.

-	<u>soit</u> :	<u>Q.F.</u>	<u>Tarif à l'heure</u>
	1ère tranche:	0,-€à 700,-€	0,35 €
	2ème tranche:	701,-€à 900,-€	0,65 €
	3 <sup>ème</sup> tranche:	901,-€à 1 100,-€	0,85€
	4 <sup>ème</sup> tranche:	1 101,-€à 1 300,-€	1,00 €
	5 <sup>ème</sup> tranche:	1 301 € et +	1.17€

- DECIDE de calculer en centième le temps de fréquentation et d'APPLIQUER les tarifs suivants :

. matin  $07h30 \ a \ 08h50 = 1.33 \ centième$ 

. midi 12h00 à 13h20 = 1,50 centième

. soir 16h30 à 18h30 = 2,00 centième

<u>soit</u> :	<u>matin</u>	<u>midi</u>	<u>soir</u>
soit: 1 <sup>ère</sup> tranche	0,47	0,53	0,70
2 <sup>ème</sup> tranche	0,86	0,98	1,30
3 <sup>ème</sup> tranche	1,13	1,28	1,70
4 <sup>ème</sup> tranche	1,33	1,50	2,00
5 <sup>ème</sup> tranche	1,56	1,76	2,34

.../...

RYTHMES SCOLAIRES « N.A.P. » - année scolaire 2016/2017
 A.L.S.H. LES PETITS MONTIGNAIS – (délibération 2016-43)

DECIDE de ne pas augmenter le montant des Nouvelles Activités Périscolaires « N.A.P. » pour l'année scolaire 2016/2017 organisées le vendredi de 13h20 à 16h20 (en minute).

- . Participation financière des familles :
- . année scolaire complète = 54,-€
- . par trimestre scolaire = 20,-€
- . exceptionnelle = 3,- €
- RENTREE SCOLAIRE 2016/2017 R.P.I. MONTIGNY LA RESLE/VILLENEUVE SAINT SALVES.
  - . Maternelle « Très Petite Section/Petite Section/ Moyenne Section et Grande Section » = 17 élèves
  - . Elémentaire : C.P.= 11 / CE1 = 12
  - . Elémentaire : CE2 = 11 / CM1 = 15 / CM2 = 15
  - . Mme le Maire informe les nouveaux habitants que le Centre de Loisirs « Les petits montignais » prend en charge l'organisation de la cantine la garderie périscolaire « matin-midi-soir + mercredi de 11h45 à 12h45 ».
  - . Que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois s'occupe du transport scolaire « matin-midi-soir » pour les deux communes.
  - . Que le transport scolaire du midi est pris en charge financièrement par les deux communes.
  - . Qu'une accompagnatrice est présente pendant les trajets.
  - . Nous comptons sur nos administrés pour le maintien de l'ouverture des écoles et du centre de loisirs, pour que notre commune ne devienne pas un DORTOIR!
- MODE DE REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – modification de l'accord local pour intégrer 8 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 – (délibération 2016-44)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- Pour: 12 Contre : 0 Abstention = 1
  - D'APPROUVER la proposition relative à un accord local sur la répartition des sièges au sein du futur Conseil Communautaire.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois comprendra :

. 29 communes – 51 délégués – 72 032 habitants.

soit\_: Ville d'AUXERRE = 20 délégués

Communes + 3 000 habitants = 2 délégués (3 communes)

Communes – 3 000 habitants = 1 délégué. (25 communes).

 MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques & Paralympiques d'été de 2024. (délibération 2016-45)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Pour 12 - Contre: 1 - Abstention: 0

APPORTE son soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des jeux olympiques & paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

2 .../... \( \frac{1}{2} \)

.../...

#### CIRQUE « PARADISO à SAINT-FARGEAU « le 06 juillet 2016 – (délibération n°2016-46).

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'organiser cette sortie pour les enfants de 4 à11 ans de Montigny la Resle & Villeneuve St Salves;

participation demandée qu'une sera aux parents accompagnateurs supplémentaires :

- . enfants de la Commune de Montigny la Resle = 8,- €
- . enfants de la Commune de Villeneuve St Salves = 11,-€
- . un accompagnateur pour 6 enfants = gratuit
- . accompagnateur supplémentaire = 11,-€

ACCEPTE à la charge de la commune de Montigny la Resle, le devis des transports « CRESSON voyages » pour un montant de 345,- € pour 59 places.

#### AGENTS TERRITORIAUX - MISE A JOUR DES FILIERES -(délibération 2016-47)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la mise à jour de la délibération n°2015-03 du 23 janvier 2015.

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE de répartir les agents communaux dans les filières suivantes:

- . filière administrative : 1 adjointe  $1^{\text{ère}}$  classe -1 adjointe  $2^{\text{ème}}$  classe . filière technique : 1 adjoint principal  $2^{\text{ème}}$  classe -4 adjoints  $2^{\text{ème}}$  classe
- . filière animation : 1 animatrice 1 adjointe d'animation 2ème classe
- . filière sociale : 1 ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe.

#### COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES **CHARGES** TRANSFEREES « C.L.E.C.T » (délibération 2016-48)

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la présentation, de l'organisation et du fonctionnement de la C.L.E.C.T. et du rapport de la réunion du 14 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la C.L.E.C.T. de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois qui s'est tenu le 14 avril 2016. Qui comprend:
  - . L'élection du Président de la C.L.E.C.T. Mr Pascal BARBERET, maire de Villefargeau,
  - . Fixation des attributions de compensation des communes :
    - . A.D.S. (Application des Droits des Sols),
    - . le Syndicat du Canal du Nivernais et de la Rivière de l'Yonne,
    - . le C.A.U.E. (Conseil d'Architecte d'Urbanisme et de l'Environnement).
- NOTIFIE cette décision à Monsieur le Président de la C.A.A.

#### ORGANISATION CONCOURS DE PETANQUE DU 02/07/2016 (délibération 2016-49)

La Commission des Fêtes & Cérémonies a décidé d'organiser un concours de pétanque le samedi 02 juillet 2016 à 13h30 au state « Jean Combard ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

ARRETE les tarifs suivants : 3.../...4

- . inscription = 5,- €
- . restauration : sandwich = 2,50 € dessert = 1,- € glace = 1,50 €
- . buvette : bière, coca-cola, oasis, perrier, kir = 1,50 €

DIT que ces tarifs seront affichés lors de la manifestation.

#### • JURY D'ASSISES:

La commune de VILLY a été tirée au sort lors de la réunion à MERE le lundi 20 juin 2016 et trois personnes de cette commune ont été retenues.

#### • Etang:

- période d'ouverture de l'étang : du 09/04 au 15/10/2016.
- Inscriptions pendant les heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

#### • FETES & CEREMONIES:

. 🏵 samedi 27 août 2016 - Au stade -

Journée sportive, nature et découverte :

- le matin : Chasse aux trésors pour les enfants suivi d'un pique-nique.
- l'après midi : Sports et structures gonflables pour les enfants.
- soirée barbecue organisée par un traiteur
- musique & feu d'artifice.
- . å samedi 10 décembre 2016 -

Marché de Noël sur la Place de l'Eglise.

. © dimanche 11 décembre 2016 -

Fête pour les enfants à la salle communale - 5, rue gratto -

Nous comptons sur nos concitoyens bénévoles. Merci d'avance.

Séance levée à 21h40

Prochaine réunion: vendredi 16 septembre 2016 à 20h30

Le Maire Chantal BEAUFILS

Site de la Commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr

courriel: mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr